

## **Débat d'orientation budgétaire 2020**

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le décret consolidé n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les éléments pour le débat d'orientation budgétaire 2019,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 juillet 2019, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le débat d'orientation budgétaire 2020, conformément au document joint.

*Nombre de membres constituant le conseil : 25*

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25 dont 14 membres en exercice présents*

*Nombre de voix favorables : 22*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 3*

Fait à Lyon, le 11 juillet 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

